UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 mars 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 744 113 dinars et un résultat net déficitaire de la période de <41 086> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 mars 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 23,77% de l'actif au 31 mars 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
	ACTIFS				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 329 561,049	1 263 934,120	1 452 303,149
	a- Actions et droits rattachés		798 082,356	745 722,519	867 991,967
	b- Obligations et valeurs assimilées c- Titres OPCVM		531 478,693	518 211,601	584 311,182
	C- Titles OPCVIVI		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	414 552,058	508 017,469	393 453,890
	a- Placements monétaires		0,000	142 378,627	147 468,374
	b- Disponibilités		414 552,058	365 638,842	245 985,516
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 744 113,107	1 771 951,589	1 845 757,039
	PASSIF		29 733,587	24 526,846	<u>24 312,647</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	8 787,629	4 332,315	5 784,090
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	20 945,958	20 194,531	18 528,557
	ACTIF NET		<u>1 714 379,520</u>	1 747 424,743	1 821 444,392
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.5	1 706 770,303	1 751 913,091	1 810 099,691
<u>CP 2</u>	Sommes distribuables	3.6	<u>7 609,217</u>	<u>-4 488,348</u>	<u>11 344,701</u>
	a- Sommes distribuables des exercice antérieurs	es	10 927,529	590,773	11,339
	b- Sommes distribuables de l'exercice	encours	-3 318,312	-5 079,121	11 333,362
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 744 113,107	1 771 951,589	1 845 757,039

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>PR 1</u>	Revenus du portefeuille-titres Dividendes Revenus des obligations et valeurs	3.1 assimilées	8 347,511 0,000 8 347,511	6 221,435 0,000 6 221,435	56 492,877 23 092,000 33 400,877
<u>PR 2</u>	Revenus des placements monétaires	3.2	817,591	964,902	6 054,649
	Total des revenus des placements		9 165,102	7 186,337	62 547,526
<u>CH 1</u>	Charges de gestion des placements	3.7	-5 399,187	-4 331,221	-21 408,327
	Revenu net des placements		3 765,915	2 855,116	41 139,199
<u>CH 2</u>	Autres charges	3.8	-7 150,866	-6 987,056	-29 193,399
	Résultat d'exploitation		-3 384,951	-4 131,940	11 945,800
<u>PR 4</u>	Régularisation du résultat d'exploitation		66,639	-947,181	-612,438
	Sommes distribuables de la pério	ode	-3 318,312	-5 079,121	11 333,362
<u>PR 4</u>	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-66,639	947,181	612,438
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-1 950,957	66 503,079	44 504,718
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-35 639,024	7 262,204	70 028,653
	Frais de négociation de titres		-111,535	-1 160,890	-3 060,082
	Résultat net de la période		-41 086,467	68 472,453	123 419,089
			·		

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>-41 086,467</u>	68 472,453	123 419,089
a- Résultat d'exploitation	-3 384,951	-4 131,940	11 945,800
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 950,957	66 503,079	44 504,718
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres d- Frais de négociation de titres	-35 639,024 -111,535	7 262,204 -1 160,890	70 028,653 -3 060,082
AN2- Distributions de dividendes	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-578,474</u>
AN3- Transactions sur le capital	<u>-65 978,405</u>	423 941,959	443 593,446
a- Souscriptions	11 674,900	450 610,376	637 972,244
- Capital	10 000,000	395 300,000	551 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 616,770	56 165,290	86 464,851
- Régularisation des sommes distribuables	58,130	-854,914	507,393
b- Rachats	77 653,305	26 668,417	194 378,798
- Capital	66 600,000	23 400,000	165 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 644,642	3 320,210	28 402,067
- Régularisation des sommes distribuables	408,663	-51,793	976,731
VARIATION DE L'ACTIF NET	-107 064,872	492 414,412	566 434,061
AN4- Actif Net a- En début de période	1 821 444,392	1 255 010,331	1 255 010,331
b- En fin de période	1 714 379,520	1 747 424,743	1 821 444,392
AN5- Nombre d'actions	1 1 1 7 31 3,320	1 171 727,173	1 02 1 777,032
a- En début de période	15 392	11 532	11 532
b- En fin de période	14 826	15 251	15 392
VALEUR LIQUIDATIVE	115,633	114,577	118,337
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-9,27%	21,42%	8,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2019

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution. Les états financiers arrêtés au 31-03-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables.

Elle apparait également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA
 « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2019 d'actions et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% l'Actif
Actions		744 642,501	798 082,356	<u>45,76%</u>
ARTES	5 669	34 491,950	34 864,350	2,00%
ATL	20 000	61 964,347	44 360,000	2,54%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	48 329,160	2,77%
BIAT	357	43 713,850	41 446,272	2,38%
CARTHAGE CEMENT	21 100	58 668,511	22 935,700	1,32%
OTH	2 000	32 400,000	30 266,000	1,74%
SAH	5 654	71 991,220	58 270,124	3,34%
SFBT	6 775	108 742,307	156 617,675	8,98%
SOTUVER	15 324	75 331,922	141 379,224	8,11%
TELNET	5 032	42 049,800	60 162,592	3,45%
TPR	18 280	76 064,164	92 716,160	5,32%
UIB	3 033	79 133,250	66 735,099	3,83%
Obligations des Sociétés		<u>424 000,000</u>	440 692,523	<u>25,27%</u>
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	60 000,000	63 537,853	3,64%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	40 000,000	42 292,077	2,42%
CIL 2017 - 7.95%	500	40 000,000	40 118,164	2,30%
CIL2014-2 7.6%	1 000	20 000,000	20 203,221	1,16%
CIL2015-1 T 7.65%	200	8 000,000	8 388,998	0,48%
HL 2016-2 7.65%	600	36 000,000	36 748,485	2,11%
HL 2017-3 8%	500	40 000,000	40 455,890	2,32%
HL 2018-1 8.3%	500	50 000,000	52 801,534	3,03%
TLS2018-1 7.95%	1 000	100 000,000	105 732,712	6,06%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	30 000,000	30 413,589	1,74%
<u>BTA</u>		<u>86 240,000</u>	<u>90 786,170</u>	<u>5,21%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	39 453,512	2,26%
BTA052022	50	48 860,000	51 332,658	2,94%
TOTAL		1 254 882,501	1 329 561,049	76,23%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

	Période	Période	Période
Libelle	du 01.01.19	du 01.01.18	du 01.01.18
	au 31.03.19	au 31.03.18	au 31.12.18
Revenus des Actions	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>23 092,000</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	<u>8 347,511</u>	<u>6 221,435</u>	33 400,877
Revenus des obligations privées Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le	7 138,306	5 012,230	28 496,877
marché financier	1 209,205	1 209,205	4 904,000
TOTAL	8 347,511	6 221,435	56 492,877

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-03-2019 à 414 552,058 DT et s'analyse comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	142 378,627	147 468,374	0,00%
Disponibilités	414 552,058	365 638,842	245 985,516	23,77%
Total	414 552,058	508 017,469	393 453,890	23,77%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	817,591	964,902	6 054,649
TOTAL	817,591	964,902	6 054,649

3.3 - Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	<u>8 787,629</u>	4 332,315	5 784,090
	Frais de gestionnaire	1 979,233	1 601,317	2 107,757
	Frais de dépositaire	709,644	273,599	367,646
	Frais de distributeurs	6 098,752	2 457,399	3 308,687

3.4 - Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>20 945,958</u>	20 194,531	18 528,557
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	675,153	524,261
	Redevance CMF	147,564	149,151	159,556
	Charges à payer sur l'exercice encours	20 798,394	19 370,227	17 844,740

3.5 Capital:

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2018	
* Montant en nominal	1 539 200
* Nombre de titres	15 392
* Nombre d'actionnaires	119
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	10 000
* Nombre de titres émis	100
Rachats effectués	
* Montant en nominal	66 600
* Nombre de titres rachetés	666
Capital au 31/03/2019	
* Montant en nominal	1 482 600
* Nombre de titres	14 826
* Nombre d'actionnaires	111

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 s'élève à -107 064,872 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/03/2019 est de 14 826 contre 15 392 au 31/12/2018.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2018	1 810 099,691	<u>1 810 099,691</u>
Souscriptions de la période	10 000,000	<u>10 000,000</u>
Rachats de la période	<u>-66 600,000</u>	<u>-66 600,000</u>
Autres mouvements	-46 729,388	<u>-39 120,171</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-1 950,957	-1 950,957
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-35 639,024	-35 639,024
- Frais de négociation de titres	-111,535	-111,535
- Régularisation des sommes non distribuables	-9 027,872	-9 027,872
- Sommes distribuables		7 609,217
Montant fin de période au 31/03/2019	<u>1 706 770,303</u>	<u>1 714 379,520</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2019 s'élèvent à **7 609,217** DT contre **11 344,701** DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	10 927,529	590,773	11,339
Résultat d'exploitation	-3 384,951	-4 131,940	11 945,800
Régularisation du résultat d'exploitation	66,639	-947,181	-612,438
<u>Total</u>	7 609,217	-4 488,348	11 344,701

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>5 399,187</u>	4 331,221	21 408,327
Rémunération du gestionnaire	1 979,233	1 601,337	7 880,813
Rémunération du dépositaire	341,998	272,993	1 352,782
Rémunération des distributeurs	3 077,956	2 456,891	12 174,732

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	<u>7 150,866</u>	<u>6 987,056</u>	<u>29 193,399</u>
Redevance CMF	439,836	355,856	1 751,299
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	548,900
Abonnement des charges budgétisées	6 711,030	6 631,200	26 893,200

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 711,030</u>	<u>6 631,200</u>	<u>26 893,200</u>
Taxes	85,666	37,915	153,768
Frais bancaires	29,868	23,491	95,270
Publication BO CMF	321,732	321,534	1 304,000
Honoraires CAC	1 672,126	1 672,151	6 781,500
Frais AGO et publications	1 055,729	1 030,238	4 178,187
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	587,022	586,973	2 380,500
Autres (*)	-0,016	-0,006	-0,025

^(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.